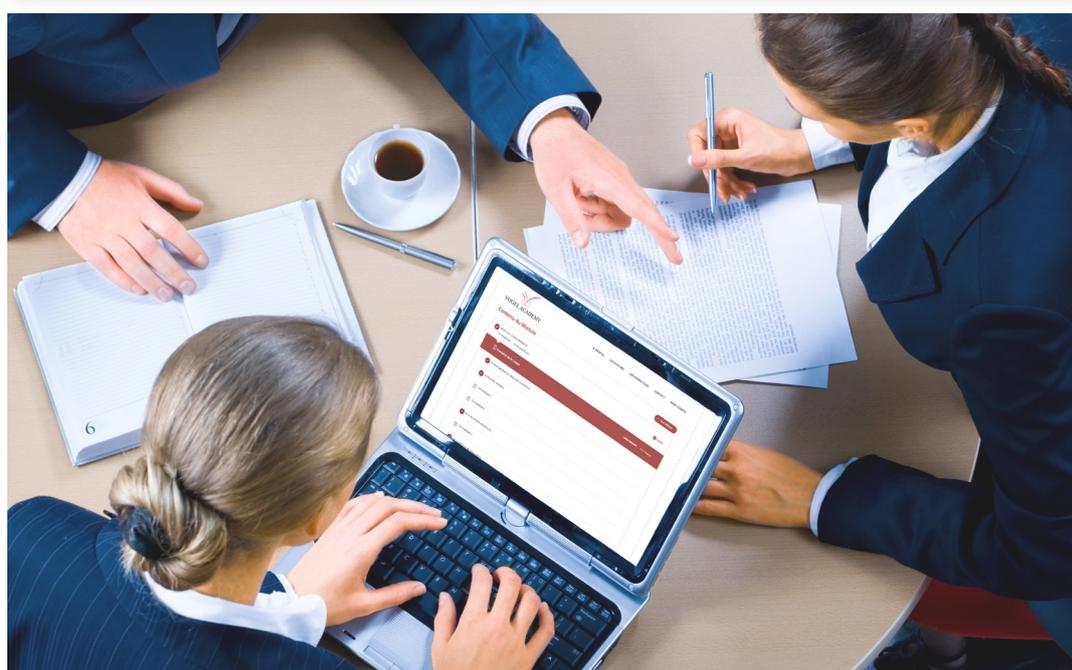


Edition 2020 - 2021



VOGEL ACADEMY

Des formations pratiques et interactives adaptées aux juristes d'entreprise





1. LES ATELIERS

Dispensés en présentiel et/ou en webinar par les avocats du cabinet Vogel & Vogel (et enregistrés pour être visionnés à tout moment), ces ateliers permettent aux dirigeants et juristes d'entreprise, en acquérant les fondamentaux de chaque matière, d'adopter de bonnes pratiques, de sécuriser leur stratégie commerciale et de ne pas tomber dans les pièges de la réglementation.

PROGRAMME

- **Droit des enquêtes et perquisitions de concurrence** : enquêtes simples, enquêtes lourdes (visites et saisies), droits de la défense - **8 octobre 2020**
- **Droit de la négociation commerciale** : CGV, convention écrite, facturation, délais de paiement, déséquilibre significatif, rupture de relations commerciales établies, action en nullité ou en responsabilité, amende civile - **10 décembre 2020**
- **Droit de la distribution** : avantages et inconvénients des différents systèmes - distribution exclusive, sélective, sélective et exclusive, sélective quantitative, franchise, agence, commission-affiliation - **28 janvier 2021**
- **Droit de la consommation** : garantie des vices cachés, conformité, responsabilité des produits défectueux - **11 mars 2021**
- **Droit de la concurrence** : ententes, abus de position dominante, procédure, sanctions, concentrations - **20 mai 2021**
- **Droit du marché intérieur** : liberté des circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux, directives de libération et d'harmonisation, marché intérieur numérique - **17 juin 2021**



CONDITIONS

- 375 € HT par personne pour une formation en présentiel (4h).
- 275 € HT par personne pour une formation exclusivement en ligne.

Ces formations sont dispensées par un organisme enregistré sous le numéro 11755631475.

CONTACT

- Guillemette Capdet
Tél. : 01 53 67 76 20
e-mail : vogelacademy@vogel-vogel.com

Plus d'informations : <https://vogel-academy.fr>

Pour approfondir et valider vos connaissances et savoir-faire



2. CERTIFICAT CONCURRENCE

Vogel Academy propose aux juristes d'entreprise, une formation en **droit européen et français** de la concurrence de **115 h en ligne et/ou en présentiel**.

Pour tenir compte des impératifs professionnels des **juristes d'entreprise**, l'enregistrement des séminaires permet de suivre la formation exclusivement en ligne.

La formation se conclut par un **test final de 120 questions en 2h**, en présentiel ou à distance, afin d'obtenir le Certificat Concurrence.

DES RENCONTRES INTERACTIVES

- Trois séminaires animés par Vogel & Vogel

Enquêtes et perquisitions de concurrence - 8 octobre 2020

Négociation commerciale - 10 décembre 2020

Ententes, abus de domination, concentrations - 20 mai 2021

- Six ateliers de révision animés par des professeurs d'université

DES OUTILS PÉDAGOGIQUES NUMÉRIQUES

- Pour réviser, deux ouvrages pratiques format ebook :
Concurrence - Les Fondamentaux tome I et II.

- Pour vous entraîner, des QCM en ligne.



MODULE CONCURRENCE

LL.M. DE DROIT ÉCONOMIQUE > MODULE CONCURRENCE EN COURS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le cadre général des règles de concurrence
- Comprendre la réglementation des ententes horizontales et verticales
- Éviter l'abus de position dominante
- Savoir réagir aux procédures de concurrence
- Maîtriser le contrôle des concentrations
- Connaître les spécificités du droit de la concurrence dans le contexte de la commande publique
- Appliquer les règles de concurrence

POUR RÉVISER

DROIT DE LA CONCURRENCE I

Pratiques anticoncurrentielle

Cliquez ci-dessous, pour visualiser le poly :



PARTIE I

Ententes et abus de domination

PLAN

La première partie du Livre I se décompose comme suit :

- domaine d'application (Titre II) ;
- ententes (Titre III) ;
- abus de domination (Titre III) ;
- incidence des droits de propriété intellectuelle (Titre IV) ;
- procédure de contrôle (Titre V).

TITRE I

Domaine d'application

INTRODUCTION

Droit européen et droit français définissent leur champ d'application dans l'espace. L'article 101 TFUE prohibe les ententes qui ont pour objet ou pour effet de restreindre la concurrence à l'intérieur du marché intérieur, l'article 102 TFUE interdit l'exploitation abusive d'une position dominante sur le marché intérieur ou une partie substantielle de celui-ci. De même, l'article L. 420-1 du Code de commerce - auquel renvoie l'article L. 420-2 pour les abus de domination - prohibe les pratiques collusives qui faussent le jeu de la concurrence sur un marché, «même par l'intermédiaire direct ou indirect d'une société du groupe implantée hors de France».

A RETENIR

Les textes font ainsi dépendre leur applicabilité de la localisation d'un élément constitutif de l'infraction sur le territoire de l'Union ou le territoire français. En outre, du fait de la superposition de l'Union aux États membres, l'application des articles 101 et 102 TFUE suppose qu'un second critère soit satisfait : l'affectation du commerce entre États membres. La distinction entre les deux conditions qui se recoupent partiellement est purement fonctionnelle : alors que la première a pour objet de délimiter la compétence de l'Union par rapport aux États tiers, la seconde vise à la définir par rapport aux États membres.

PLAN

Nous distinguerons :

- les conditions d'application des règles (Chapitre 1) ;
- le champ d'application des règles (Chapitre 2).

27



UN PROGRAMME COMPLET EN DROIT DE LA CONCURRENCE

- **Concurrence déloyale** : Confusion, désorganisation, dénigrement, parasitisme.
- **Transparence tarifaire et pratiques restrictives** : Convention écrite, conditions générales de vente, facturation, délais de paiement, déséquilibre significatif, rupture brutale de relations commerciales établies.
- **Ententes** : Restriction de concurrence, notion d'accord ou de pratique anticoncurrentiels, exonération, accords horizontaux/accords verticaux.
- **Abus de position dominante/dépendance économique** : Marché pertinent, position dominante (individuelle/collective), dépendance économique, typologie des abus, régime de l'abus.
- **Procédure de concurrence** : Enquêtes, déroulement de la procédure, décision des autorités de concurrence, voies de recours, actions civiles.
- **Concentrations** : Champ d'application du contrôle, notion de concentration, exercice du contrôle, procédure de contrôle.
- **Aides d'État** : Aides prohibées, aides compatibles, procédure de contrôle.



CONDITIONS

- 475 € HT par personne pour une formation en ligne et en présentiel.
 - 375 € HT par personne pour une formation exclusivement en ligne.
- Ces formations sont dispensées par un organisme enregistré sous le numéro 11755631475.

CONTACT

- Guillemette Capdet
Tél. : 01 53 67 76 20
e-mail : vogelacademy@vogel-vogel.com



3. LL.M. DE DROIT ÉCONOMIQUE

« Pourquoi investir dans la formation continue ? Parce que les juristes doivent maîtriser un champ de compétences en constante évolution pour relever les défis de leur entreprise. »

Marc Mossé, Président de l'AFJE



« Nous avons imaginé une formation ciblée, interactive, de haute qualité, compatible avec l'activité des juristes d'entreprise. »

Louis Vogel, Avocat associé Vogel & Vogel



« Pour jouer le « coup d'avance » et rester dans l'excellence, le juriste se doit d'actualiser en permanence ses connaissances. »

Stéphanie Fougou, Secrétaire Générale Ingenico Group



Vogel Academy propose aux juristes d'entreprise un LL.M. de Droit économique, en formation continue, à distance et/ou en présentiel. Cette formation offre l'accès en ligne à 6 modules pouvant être suivis ensemble ou séparément. Chaque module est accompagné d'un ouvrage pratique de révision - Les Fondamentaux, de dix vidéos théoriques et pratiques, d'un atelier animé par les avocats du cabinet à suivre en présentiel ou en ligne mais aussi à des exercices d'entraînement : un atelier de révision animé par des professeurs d'université, 50 QCM ou encore 5 cas pratiques. Deux séminaires en partenariat avec l'AFJE sont aussi proposés.

Les enseignants sont des juristes d'entreprise renommés et spécialisés dans le domaine, et des avocats de Vogel & Vogel, cabinet réputé en droit économique.

Cette formation comporte 250 heures d'enseignement. Elle se conclut par un test final de compétence de 4 heures (60 QCM et 6 cas pratiques portant sur l'ensemble des matières), en présentiel, dont la réussite conditionne l'obtention du LL.M. de Droit économique.



6 modules en ligne

- 10 vidéos/module
- 1 ouvrage pratique/module : Les Fondamentaux
- 50 QCM et 5 cas pratiques/module

20 rencontres interactives, rediffusées en ligne

- 6 ateliers animés par les avocats du cabinet Vogel & Vogel
- 2 ateliers AFJE
- 6 ateliers de révision animés par des professeurs d'université, également accessibles en ligne

Une formation post-universitaire complète, pratique et interactive



6 MODULES : UN PROGRAMME COMPLET EN DROIT ÉCONOMIQUE



• Concurrence

Droit européen/ Droit français
Domaine d'application
Ententes
Abus de domination
Procédure de concurrence
Concentrations



• Négociation commerciale

Conditions générales de vente
Convention écrite
Délais de paiement
Rupture brutale de relations
commerciales établies
Déséquilibre significatif



• Compliance

Délit d'initié
Conflits d'intérêts
Corruption
Enquêtes et programmes
de conformité concurrence



• Distribution

Droit européen/ Droit français
Restrictions verticales
Distribution exclusive
Distribution sélective
Franchise
Agents commerciaux



• Consommation

Action des associations
de consommateurs
Publicité comparative
Obligation d'information
du vendeur
Clauses abusives
Conformité
Tromperie
Garantie des vices cachés
Responsabilité du fait
des produits défectueux



• Marché intérieur

Libre circulation
des marchandises
Libre circulation
des personnes et des services
Directives de libération
Directives d'harmonisation
Libre circulation des capitaux
Marché intérieur numérique

DE MULTIPLES RENCONTRES INTERACTIVES

• Six ateliers :

Compliance/enquêtes concurrence - 8 octobre 2020

Négociation commerciale - 10 décembre 2020

Distribution - 28 janvier 2021

Consommation - 11 mars 2021

Concurrence - 20 mai 2021

Marché intérieur - 17 juin 2021

• Deux séminaires organisés avec l'AFJE, en mai et octobre 2020



Une formation post-universitaire complète, pratique et interactive



UN CORPS PROFESSORAL DE PRATICIENS RENOMMÉS

Éric Auger, *Legal Affairs Manager of Commerce Department, MPSA*

Marie-Claude Bidaut, *Directrice juridique, Mercedes-Benz France*

Jacques-Olivier Boudin, *Directeur juridique, Pomona*

Anton Carniaux, *Directeur juridique, Samsung France*

Renaud Champetier de Ribes, *Directeur juridique France, Turquie et Moyen-Orient, Schneider Electric Industrie*

Hervé Delannoy, *Directeur juridique, Rallye*

Daniel Diot, *Directeur juridique, Iltec*

Georges Doullain, *Directeur SAV, Espace Suffren*

Benoît Dutour, *Directeur juridique, Dassault Systèmes*

Sébastien Frapier, *Directeur des affaires juridiques, Groupe TF1*

Benoît Gaboriau, *Directeur juridique, Bouygues Telecom*

Guy Gras, *Directeur juridique et affaires réglementaires, Groupe Rocher*

Jean-François Guillemin, *ancien Secrétaire général, Bouygues SA*

Céline Guyot-Sionnest, *in-House Counsel, Gill Capital Group*

Jean-Marc Kiviatkowski, *Directeur général adjoint, Bouygues Construction*

Fabrice Lambert, *Directeur juridique, BMW Financial*

Jean-Christophe Laprée, *Responsable du département juridique, Mercedes-Benz France*

Morgane Le Goasoz, *DRH, Primagaz*

Élisabeth Monegier du Sorbier, *Directrice juridique, La Française des jeux*

Marc Mossé, *Directeur Affaires Juridiques et Affaires Publiques, Microsoft Europe*

Pierre Perroy, *Directeur juridique, CGI*

Hugues Pouzin, *Directeur général, CGI*

Patrick Rémot, *Directeur juridique, Clear Channel*

Émilie Sainte Cluque, *Juriste, Volkswagen Group France*

Édouard Silverio, *Directeur associé, Espace Dirigeant Conseil*

Bénédicte Souplet, *Directrice compliance et affaires juridiques, Heppner*

Jean-Yves Trochon, *Administrateur d'honneur, AFJE*

Natalia Van Oost, *Responsable juridique, Evobus France*

Joseph Vogel, *avocat associé, Vogel & Vogel*

Louis Vogel, *avocat associé, Vogel & Vogel*

Quelques avis

« Je suis ravie d'avoir participé à cette formation dont le format est adapté à nos rythmes de travail. Mon retour est donc très positif et je compte continuer à me former avec Vogel Academy. »

« Enfin une formation adaptée aux juristes d'entreprise, aussi bien quant au format qu'au contenu complet pour se spécialiser en droit économique. »

« Merci à Vogel Academy de nous offrir une formation complète en droit économique, aussi bien théorique que pratique. »



Une formation post-universitaire complète, pratique et interactive



LL.M. COMPLET

- 2 250 € HT pour une formation en ligne et en présentiel.
- 1 250 € HT pour une formation exclusivement en ligne.

CONTACT/INSCRIPTIONS

- Guillemette Capdet
Tél. : 01 53 67 76 20
e-mail : vogelacademy@vogel-vogel.com.

MODULE À L'UNITÉ

- 475€ HT par module pour une formation en ligne et en présentiel.
- 375€ HT par module pour une formation exclusivement en ligne.

Ces formations sont dispensées par un organisme enregistré sous le numéro 11755631475.

Plus d'informations : <https://vogel-academy.fr>




VOGEL & VOGEL
Paris - Bruxelles

30 avenue d'Iéna 75116 Paris • Avenue des Gaulois 9, 1040 Bruxelles
Tél. : 01 53 67 76 20 • e-mail : vogel@vogel-vogel.com • www.vogel-vogel.com